

SÉANCE DU
CONSEIL
5 JUIN
2017

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC BROME-MISSISQUOI
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-SABINE

Lundi le cinquième jour de juin deux mille dix-sept, séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Sainte-Sabine tenue en la salle des délibérations à vingt heures.

Formant quorum sous la présidence du maire monsieur Laurent Phoenix, sont présents : messieurs, Sylvain Thibodeau, Marc Lasalle, madame Thérèse Ménard Monty, Jean-Guy Côté, François Mailloux.

Madame Chantal St-Germain, directrice générale, secrétaire-trésorière, est aussi présente. Monsieur Maurice Gaboriault est absent.

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue par monsieur le maire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 1^{er} mai 2017
4. Embauche guide au Musée École - 2017
5. Période de questions
6. Règlement modifiant le règlement no. 2007-07-291 intitulé zonage, afin d'autoriser l'élevage d'animaux à l'intérieur des îlots déstructurés – avis de motion
7. 1^{er} projet de règlement modifiant le règlement no. 2007-07-291 intitulé zonage, afin d'autoriser l'élevage d'animaux à l'intérieur des îlots déstructurés - adoption
8. Mandat – Révision complète du plan de mesures d'urgence
9. Renouvellement de l'adhésion et nomination d'un délégué OBVBM
10. Congrès de la FQM - 2017
11. Don - Foyer Farnham
12. Tournoi de golf – Ville de Farnham
13. Comptes payés et à payer
14. Correspondance
15. Correspondance du maire
16. Divers :
17. Levée de la séance

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2017-06-3512

PROPOSÉ PAR Thérèse Ménard Monty
APPUYÉ PAR Jean-Guy Côté
ET RÉSOLU :

Que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté et que le divers reste ouvert jusqu'à la fin.

ADOPTÉE

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 1^{ER} MAI 2017

2017-06-3513

PROPOSÉ PAR Marc Lasalle
APPUYÉ PAR Sylvain Thibodeau
ET RÉSOLU :

Que le procès-verbal de la séance du 1^{er} mai 2017 soit et est accepté tel que présenté, avec dispense de lecture, chacun ayant reçu une copie dans les délais requis.

ADOPTÉE

EMBAUCHE GUIDE AU MUSÉE ÉCOLE - 2017

2017-06-3514

PROPOSÉ PAR Thérèse Ménard Monty
APPUYÉ PAR Marc Lasalle
ET RÉSOLU :

Que la municipalité procède à l'embauche de Grégory Campbell pour le poste de guide au Musée École pour 2017 aux conditions énumérées dans le dossier d'embauche.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les personnes présentes sont invitées à poser leurs questions si elles en ont.

AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION est donné, avec dispense de lecture par Thérèse Ménard Monty pour la préparation d'un règlement modifiant le règlement no. 2007-07-291 intitulé zonage, afin d'autoriser l'élevage d'animaux à l'intérieur des îlots déstructurés.

2017-06-3515

1^{ER} PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-06-391

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO. 2007.07.291 INTITULÉ ZONAGE, AFIN D'AUTORISER L'ÉLEVAGE D'ANIMAUX À L'INTÉRIEUR DES ÎLOTS DÉSTRUCTURÉS

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal, afin d'assurer la cohérence avec le règlement numéro 2017-01-382 et suite à une demande d'un citoyen, souhaite autoriser l'élevage d'animaux à l'intérieur des îlots déstructurés identifiés au règlement de zonage en vigueur;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 113 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une municipalité peut spécifier, pour chaque zone, les constructions ou les usages qui sont autorisés et ceux qui sont prohibés;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné à la séance du 5 juin 2017 par Thérèse Ménard Monty;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Sylvain Thibodeau

APPUYÉ PAR Marc Lasalle

ET RÉSOLU

Que le conseil municipal décrète ce qui suit:

PARTIE 1 : DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES

1. Le présent règlement s'intitule « Règlement numéro 2017-06-391 modifiant le règlement numéro 2007.07.291 intitulé ZONAGE, afin d'autoriser l'élevage d'animaux à l'intérieur des îlots déstructurés ».

2. Le conseil municipal déclare avoir adopté ce règlement partie par partie, article par article, alinéa par alinéa, de sorte que si l'une quelconque de ses parties devait être déclarée nulle par un tribunal compétent, les autres parties du règlement continuent de s'appliquer.

PARTIE 2 : DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT

3. L'article 86.1 est modifié. Le premier paragraphe est modifié, se lisant comme suit :

« À l'intérieur du périmètre urbain et des îlots déstructurés (zones SSB-01, SSB-02, SSB-03, SSB-04, SSB-06, SSB-07A, SSB-07B et SSB-08), il est autorisé de garder de façon permanente et à des fins personnelles des poules, sous réserve de respecter les conditions suivantes : »

4. L'annexe C est modifié pour les zones SSB-01, SSB-02, SSB-03, SSB-04, SSB-06, SSB-07A, SSB-07B et SSB-08 de la manière suivante :

- La note intitulée « (1) élevage d'animaux » située dans l'encadré « Usage spécifique exclu » est supprimée.
- La note intitulée « (1) élevage de poules » est ajouté dans l'encadré « Usage spécifique autorisé ». Pour la zone SSB-06, la note est intitulée « (2) élevage de poules ».
- La note intitulée « voir articles 76.2 et 86.1 » est ajoutée dans l'encadré « Notes ».

5. L'annexe du présent règlement en fait partie intégrante.

PARTIE 3 : DISPOSITIONS FINALES

6. Les dispositions du présent règlement ont préséance sur toute disposition et sur toute illustration incompatible pouvant être contenue au règlement de zonage.

7. Ce règlement entrera en vigueur selon la Loi.

Signé à Sainte-Sabine, ce 5^e jour de juin 2017.

Laurent Phoenix, Maire

Chantal St-Germain,
Directrice générale, secrétaire-trésorière

ADOPTÉE

MANDAT – RÉVISION COMPLÈTE DU PLAN DE MESURES D'URGENCE

2017-06-3516

PROPOSÉ PAR Thérèse Ménard Monty
APPUYÉ PAR Jean-Guy Côté
ET RÉSOLU :

De mandater la firme Priorité StraTJ inc. pour la révision complète du plan

de mesures d'urgence ainsi que deux plans particuliers d'intervention au coût de 5 100\$ excluant les taxes le tout tel que décrit dans l'offre de services datée du 29 mai 2017.

Que la directrice générale, Chantal St-Germain, soit autorisée à signer tous documents relatifs à ce mandat.

ADOPTÉE

RENOUVELLEMENT ADHÉSION – OBVBM (BASSIN VERSANT)

2017-06-3517

PROPOSÉ PAR Thérèse Ménard Monty
APPUYÉ PAR François Mailloux
ET RÉSOLU :

Que la municipalité renouvelle son adhésion à l'Organisme de bassin versant de la baie Missisquoi (OBVBM).

Que messieurs Laurent Phoenix, maire, et Marc Lasalle, conseiller, soient les délégués pour la municipalité.

ADOPTÉE

CONGRÈS DE LA FQM - 2017

2017-06-3518

PROPOSÉ PAR Sylvain Thibodeau
APPUYÉ PAR Thérèse Ménard Monty
ET RÉSOLU :

Que le maire, monsieur Laurent Phoenix et le conseiller, monsieur François Mailloux soient autorisés à participer au Congrès de la FQM, qui se déroulera du 28 au 30 septembre 2017 à Québec.

ADOPTÉE

DON - FOYER FARNHAM

2017-06-3519

PROPOSÉ PAR François Mailloux
APPUYÉ PAR Sylvain Thibodeau
ET RÉSOLU :

Qu'un don au montant de 250\$ soit remis à la Fondation Foyers Farnham.

ADOPTÉE

TOURNOI DE GOLF - VILLE DE FARNHAM

2017-06-3520

PROPOSÉ PAR François Mailloux
APPUYÉ PAR Marc Lasalle
ET RÉSOLU

Que le maire, monsieur Laurent Phoenix soit autorisé à participer au Tournoi de golf de la ville de Farnham, qui se déroulera le 16 août 2017 à Farnham, et ce au coût de 150 \$.

ADOPTÉE

COMPTES PAYÉS ET À PAYER

2017-06-3521

PROPOSÉ PAR Jean-Guy Côté
APPUYÉ PAR François Mailloux
ET RÉSOLU :

D'approuver la liste des comptes payés et à payer, soit :

NOM DU FOURNISSEUR	NUMÉRO DE CHÈQUE	MONTANT
REGIE INTERMUNICIPALE	9014	1 789.68
BRICAULT ETHIER,MURIELLE	9015	160.00
FABRIQUE SAINT-ROMUALD DE FARNHAM	9019	100.00
BRICAULT ETHIER,MURIELLE	9020	160.00
EXCAVATION ANDRE GAGNON INC.	9024	73.56
ADMQ	9025	160.97
NICOLAS BIENVENUE	9026	551.88
BRICAULT ETHIER,MURIELLE	9027	222.64
BRICAULT SONIA	9028	41.97
LES CONSTRUCTIONS C.D.A.A. INC.	9029	8 983.50
F. CHOQUETTE ET FILS	9030	26.85
FLEUREXCEL INC	9031	436.80
GAZON EXPERT	9032	689.85
GESTIM INC.	9033	3 349.81
GRAYMONT (QC) INC	9034	541.30
GROUPE GUERIN	9035	82.69
LETTRACOM GRANBY INC.	9036	853.11
LIBRAIRIE AU CARREFOUR	9037	142.49
LIBRAIRIE MODERNE	9038	798.41
LUC LAGUE & FILS INC	9039	143.72
MEDIAS TRANSCONTINENTAL SENC	9040	655.94
MRC BROME MISSISQUOI	9041	37 154.60
PAPETERIE COUPAL (2010) INC	9042	721.59
PG SOLUTIONS INC.	9043	609.37
PRIORITÉ STRATJ INC.	9044	1 192.87
RCD, RÉMI CORRIVEAU DESIGN	9045	ANNULÉ
RECY-COMPACT INC.	9046	4 189.71
TOILETTES PORTATIVES SANIBERT	9047	356.42
ENVIRO 5	9048	156.65
ST-GERMAIN CHANTAL	9049	245.77
TECHMIX	9050	150.08
TETRA TECH QI INC.	9051	1 724.63
VILLE DE COWANSVILLE	9052	653.64
VILLE DE FARNHAM	9053	63 396.12
RÉMI CORRIVEAU	9068	373.66
SALAIRES	9016 À 9018	2 405.83
SALAIRES	9021 À 9023	2 519.25
	46 CHÈQUES	135 815.36
NOM DU FOURNISSEUR	NUMÉRO DU PRÉLÈVEMENT	MONTANT
COOPÉRATIVE RÉGIONALE D'ÉLECTRICITÉ	446	9.53
DESJARDINS SECURITE FINANCIERE	447	973.92
HYDRO QUEBEC	448	753.94
HYDRO QUEBEC	449	472.55
GROUPE AST (1993) INC.	450	76.17
BELL MOBILITE INC	451	17.25

BELL MOBILITE INC	452	19.50
VIDÉOTRON	453	221.53
DESJARDINS SECURITE FINANCIERE	454	973.92
HYDRO QUEBEC	455	42.45
HYDRO QUEBEC	456	488.30
RONA LÉVESQUE	457	55.19
BUROPRO CITATION	458	404.57
PETITE CAISSE	NE163	219.55
PETITE CAISSE	NE169	181.50
	15 PRÉLÈVEMENTS	4 909.87
	GRAND TOTAL	140 725.23

ADOPTÉE

Je soussignée, par la présente certifie qu'il y a les crédits suffisants pour effectuer les dépenses décrites précédemment.

Chantal St-Germain, directrice générale,
secrétaire-trésorière

LEVÉE DE LA SÉANCE

2017-06-3522

PROPOSÉE PAR Thérèse Ménard Monty
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la séance soit et est levée à 20H26.

ADOPTÉE

Laurent Phoenix
Maire

Chantal St-Germain
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

« Je, Laurent Phoenix, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».